



# LE GRAND DÉJ' 2019

## INSCRIPTION 2019

Pour les associations ayant déjà participé au Grand Déj', vous devrez :

Vous inscrire en ligne (le contenu du formulaire est très proche de la version papier des années précédentes) en suivant le lien [Inscription en ligne](#)

Nous envoyer par voie postale le chèque de participation de 20 € et le chèque de caution de 30 € libellé à "FRMJC- GRAND DEJ" à l'adresse suivante :

Ligue de l'enseignement de Côte d'Or

Grand Déj' 2019

BP 47032 - 291070 DIJON CEDEX

Vous recevrez un mail de confirmation après réception des chèques et validation de votre inscription

## LES DATES

- avril-15 juillet 2019 : période d'inscription
- jeudi 13 juin à 18h00 : Réunion d'information réservée aux associations participant pour la première fois au Grand Déj' - salle de conférence- Maisons des associations de Dijon- 2 rue des Corroyeurs à Dijon
- jeudi 5 septembre à 18h00 : date de la 2ème réunion d'information dans les locaux de Dijon Métropole, 40 avenue du Drapeau
- vendredi 13 septembre : pour les bénévoles inscrits, aide au montage du Grand Déj'
- samedi 14 septembre de 15h à 18h : installation et mise en place obligatoire des stands et récupération des badges et des chèques de caution
- dimanche 15 septembre :  
9h00 : installation sur votre stand  
18h00 : début du rangement des stands et démontage du Grand Déj'

## 1ÈRE PARTICIPATION

- en plus du formulaire en ligne et des chèques, vous devrez également envoyer :
- les statuts de l'association
- une publication au Journal Officiel (création, modification)
- la liste des membres qui composent le bureau
- le dernier rapport d'assemblée générale

## RAPPEL

Nous vous rappelons que l'installation des stands s'effectuera obligatoirement le samedi 14 septembre de 15h à 18h (gardiennage assuré). C'est lors de votre installation du samedi que vous pourrez récupérer votre chèque de caution, votre badge pour le parking, votre facture d'acquiescement.

Aucune installation le dimanche matin n'est permise. Le chèque de caution sera retenu !

Informations : [legranddej@gmail.com](mailto:legranddej@gmail.com)



# LE GRAND DÉJ' 2019

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le grand Déj' des associations est une manifestation qui a pour objectif la valorisation des associations bourguignonnes quelles que soient leur activité et leur taille, par leur rencontre en un même lieu et pendant une journée. Les associations qui participent au Grand Déj' respectent la loi de 1901.

Le Grand Déj' affirme le rôle citoyen des associations : par leur participation à la manifestation, les associations marquent leur attachement à ce rôle.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Modalités d'inscription :

L'association candidate est considérée comme retenue, dès validation par le comité de pilotage et réception du chèque de frais de participation (20 €) et du chèque de caution (30 €).

Pour information, le coût réel d'un stand est évalué à 250 €.

Les associations qui s'inscrivent au Grand Déj' pour la première fois doivent fournir au comité de pilotage leurs statuts et déclaration d'existence au Journal Officiel, le dernier rapport d'assemblée générale, la liste des membres qui composent le bureau.

### Cas de refus d'inscription d'une association :

Le non respect des principes généraux de laïcité et d'action citoyenne de l'association entraîne de facto, le refus d'inscription de toute association à caractère commercial ou ayant pour objectif le prosélytisme religieux, politique ou sectaire.

Les organisateurs se réservent la possibilité de refuser ou d'annuler l'inscription d'une association au Grand Déj' sans avoir l'obligation d'en donner les raisons.

Le jour du Grand Déj', ils se réservent également la possibilité de fermer un stand qui ne respecterait pas le règlement intérieur, les règles de vie "collective" ou les règles de sécurité.

### Ventes et démarchages :

En dehors des adhésions à l'association, la vente de produits y compris ceux réalisés par l'association et le démarchage sont interdits sur les stands.

Le chèque de caution sera encaissé : si vous ne vous installez pas le samedi 14 septembre 2019 ou si vous annulez votre participation au Grand Déj' après le 2 septembre 2019.